

## Communiqué de presse

Dotzigen, le 25 janvier 2017

### **LANDI s'impose dans le commerce de détail suisse**

**Si l'année 2016 a été éprouvante, LANDI a, financièrement parlant, réalisé le même chiffre d'affaires que l'année précédente et a de nouveau réussi à augmenter sa part de marché dans le secteur non-food. Et ses projets pour 2017 sont ambitieux.**

Les magasins LANDI, soit près de 280 points de vente, ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires net de 1,301 milliard de francs. Si le premier semestre n'a pas répondu aux attentes, ce qui est dû au mauvais temps du printemps, le second a été bien meilleur et permis d'obtenir un chiffre d'affaires égal à celui de l'année précédente.

Ernst Hunkeler, président de la direction de LANDI Suisse SA est satisfait de l'exercice écoulé : « Malgré un printemps maussade et un marché à la fois éprouvant et nerveux, nous avons réussi à maintenir notre chiffre d'affaires ». La principale nouveauté LANDI de l'année écoulée a été l'introduction du scooter électrique Vengo Electric. La campagne relative aux couches hautes et celle centrée sur la gamme Edelweiss, organisée en lien avec la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, ont toutes deux constitué des succès marquants. Ernst Hunkeler ajoute : « Le lancement de notre marque faitière 'Naturellement de la ferme' pour les produits régionaux a aussi eu un écho très positif ».

La nouvelle année verra dans un premier temps le lancement à grande échelle du nouveau concept de magasin LANDI. Ensuite, durant le quatrième trimestre 2017, il est prévu de lancer le shop LANDI en ligne, qui combinera de manière attrayante les avantages du commerce stationnaire et du commerce électronique. « Je suis persuadé que ces deux projets nous feront progresser sur le marché. »

#### **Contact médias**

LANDI Suisse SA  
Service de presse  
E-Mail : [medienstelle@landischweiz.ch](mailto:medienstelle@landischweiz.ch)  
Téléphone 032 352 01 11

## Communiqué de presse

Dotzigen, le 25 janvier 2017

### Naturellement de la ferme

